

Rapport annuel

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers



2011



Reduisons nos dechets,

a y gagner!

SOMMAIRE

Α.	Prés	sentation de la Collectivité	1
	1.	Présentation générale du service	1
	.	Les événements marquants en 2009	1
В.	Les	indicateurs techniques	2
	Ι.	Organisation générale des collectes	2
		1. La collecte des O.M. résiduelles	2
		2. La collecte sélective	3
		3. Les déchèteries	4
		a. Site Déchets d'Azé	4
		b. La déchèterie de Bierné	5
		4. Le traitement des déchets collectés	6
		a. Localisation des unités de traitement en 2009	6
		 Nature des traitements et valorisation 	6
	11.	<u>Analyse quantitative</u>	7
		1. Quantités globales	7
		a. Les O.M.	10
		b. Le tri sélectif	10
		c. Les déchèteries	13
		2. Déchets des professionnels	13
		a. Collecte traditionnelle	13
		b. Dépôts en déchèteries	14
C.	Les	<u>indicateurs financiers</u>	15
	Ι.	Recettes et dépenses par poste	15
		1. La collecte et traitement des O.M. résiduelles	15
		2. Le tri sélectif	15
		3. Les déchèteries	16
	11.	Bilan des recettes et des dépenses	18
D	Cor	nclusion	29

Avant-propos

Chaque Président ou Présidente d'E.P.C.I. compétent en matière de collecte ou de traitement des O.M. est tenu de présenter le rapport propre à sa compétence à son assemblée délibérante avant le 30 juin.

En application du décret du Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement n°2000-404 du 11 mai 2000, chaque maire doit présenter à son conseil municipal un "rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers" avant le 30 septembre suivant la clôture de l'exercice (30 septembre 2012 pour l'exercice 2011).

L'objectif de ce rapport est de favoriser la transparence de la gestion publique vis-à-vis des usagers. Il s'agit donc d'un document voué avant tout à l'information. Ainsi, il doit être mis à la disposition du public dans les mairies dans les 15 jours suivant son adoption par le conseil municipal (cette obligation incombe aux communes de plus de 3 500 habitants ou aux E.P.C.I. dont au moins une commue dépasse cette population).

Sa diffusion doit être la plus large possible. Dans tous les cas, il doit être consultable par toute personne en faisant la demande.

Le présent rapport présente l'activité des années 2010 et 2011.

A. Présentation de la Collectivité

I. Présentation générale du service

Le 1^{er} janvier 2000, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a repris la compétence "collecte et traitement des déchets" auparavant exercée par le District.

Au 31 décembre 2011, le Pays de Château-Gontier dispose de:

- deux déchèteries: une à Azé et une à Bierné,
- une plate-forme de compostage des déchets verts, de broyage de bois et un hangar de stockage de bois déchiqueté,
- un service de collecte des déchets et du verre en régie.

Par convention en date du 23 décembre 2002, le quai de transfert pour les déchets ménagers et assimilés de la déchèterie d'Azé est pris en charge par le Conseil Général dans le cadre de sa compétence de transport et traitement des O.M.

Le service "Déchets" emploie:

- 10 agents de collecte titulaires (chauffeurs, chauffeurs adjoint et ripeurs),
- 3 agents de déchèteries titulaires à Azé + 1 mi-temps mis à disposition par la commune de Bierné,
- 1 responsable de la gestion des déchets et 90% d'un temps complet du technicien responsable du service détaché sur la mise en place de la redevance incitative.
- 3 agents sont détachés par le Service Financier (suivi de la facturation de la Redevance Incitative et gestion financière).

II. Les événements marquants en 2010 et 2011

Ces deux années sont naturellement sous le signe de la mise en place de TRILOGIC avec:

- En 2010:
 - o Modification des collectes sur les communes témoin (Azé, Longuefuye et Fromentières): collecte en bac individuel gris à puce, y compris en campagne, collecte des emballages en sac et mise en œuvre de la BOMA (benne de collecte des OMR automatisée).
 - o Enquête entre avril et juin 2010 en vue de la préparation du fichier des usagers et des livraisons de bac sur le reste du territoire de la Communauté de Communes.
 - o Vote du principe de la REOM en septembre 2010 et des tarifs en décembre 2010
 - o Livraison des bacs, sacs et calendriers de collecte entre octobre et décembre 2010.
- En 2011:
 - o Mise en place de la REOM au 1^{er} janvier 2011
 - o Application sur l'ensemble des communes des nouvelles modalités de collecte

- o Signature du contrat "Barème E" avec Eco-Emballage au 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 6 ans
- o Première facturation en juillet 2011

B. <u>Les indicateurs techniques</u>

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier compte 24 communes et 28 666 habitants (recensement 2010).

I. Organisation générale des collectes

1.La collecte des ordures ménagères résiduelles

La collecte des O.M. résiduelles s'effectue en régie. Le service dispose de 10 agents (5 chauffeurs et 5 ripeurs — chauffeurs remplaçants), de 4 bennes de collecte et d'un camion grue.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'ensemble de la collecte a été revue.

 Collecte en porte à porte ou en bout de chemin pour tous les usagers (bac gris individuel à puce pour les OMR et sac jaune pour les emballages).

Les bacs sont mis à disposition des habitants sur simple demande, le volume étant liés à la taille du foyer.

Les 24 communes du Pays de Château-Gontier sont collectées une fois par semaine pour les OMR et une fois par quinzaine pour les emballages.

Les tournées s'effectuent suivant les découpages et plannings suivants:

C	OMR	EMBALLA	AGES	
Campagne	JOURS	JOURS	PAIRES	IMPAIRES
AMPOIGNE	VENDREDI APRES-MIDI	VENDREDI APRES-MIDI	Х	
ARGENTON	JEUDI APRES-MIDI	JEUDI APRES-MIDI		Х
AZE	LUNDI APRES-MIDI	LUNDI APRES-MIDI	X	
BIERNE	MERCREDI MATIN	MERCREDI APRES-MIDI	X	
CHÂTEAU-GONTIER	MARDI APRES-MIDI	MARDI APRES-MIDI	X	
CHATELAIN	JEUDI APRES-MIDI	JEUDI APRES-MIDI		Χ
CHEMAZE	JEUDI MATIN	MERCREDI APRES-MIDI		Χ
COUDRAY	JEUDI APRES-MIDI	JEUDI APRES-MIDI		Χ
DAON	JEUDI APRES-MIDI	JEUDI APRES-MIDI		Χ
FROMENTIERES	LUNDI APRES-MIDI	LUNDI APRES-MIDI	X	
GENNES	LUNDI APRES-MIDI	LUNDI APRES-MIDI	X	
HOUSSAY	VENDREDI MATIN	MARDI APRES-MIDI		Χ
LAIGNE	VENDREDI APRES-MIDI	VENDREDI APRES-MIDI	X	
LOIGNE	VENDREDI MATIN	MARDI APRES-MIDI		Χ
LONGUEFUYE	LUNDI APRES-MIDI	LUNDI APRES-MIDI	X	
MARIGNE	VENDREDI APRES-MIDI	VENDREDI APRES-MIDI	X	
MENIL	JEUDI MATIN	MERCREDI APRES-MIDI		Χ
ORIGNE	VENDREDI MATIN	MARDI APRES-MIDI		Χ
PEUTON	VENDREDI APRES-MIDI	VENDREDI APRES-MIDI	Χ	
SAINT DENIS	MERCREDI MATIN	MERCREDI APRES-MIDI	X	
SAINT FORT	FAIT SUR TROIS TOURNES DIFFERENTES (SUD, CENTRE ET CHEMAZE)			E)
SAINT LAURENT	JEUDI APRES-MIDI	JEUDI APRES-MIDI		Χ
SAINT MICHEL	JEUDI APRES-MIDI	JEUDI APRES-MIDI		Χ
SAINT SULPICE	VENDREDI MATIN	MARDI APRES-MIDI		Χ

Paa	OMR	EMBALLA	IGES	
Bourg	JOURS	JOURS	PAIRES	IMPAIRES
AMPOIGNE	JEUDI MATIN	VENDREDI APRES-MIDI		Χ
ARGENTON	JEUDI MATIN	JEUDI APRES-MIDI		Χ
AZE	LUNDI MATIN	LUNDI APRES-MIDI		Χ
BIERNE	MERCREDI MATIN	MERCREDI APRES-MIDI		Χ
CHÂTEAU-GONTIER FAUBOURG	LUNDI MATIN	LUNDI MATIN	Χ	
CHÂTEAU-GONTIER BAZOUGES	MERCREDI MATIN	MERCREDI APRES-MIDI	Χ	
CHÂTEAU-GONTIER LA MOTTE	MARDI APRES-MIDI	MARDI APRES-MIDI	Χ	
CHÂTEAU-GONTIER RICHEBOURG/MALARDIERE	MARDI MATIN	MARDI APRES-MIDI	Χ	
CHÂTEAU-GONTIER HAUTE VILLE	MARDI MATIN	MARDI APRES-MIDI	Χ	
CHÂTEAU-GONTIER HYPER CENTRE	MARDI MATIN	LUNDI MATIN	Χ	
CHATELAIN	VENDREDI MATIN	MERCREDI APRES-MIDI		Χ
CHEMAZE	JEUDI MATIN	JEUDI APRES-MIDI	Χ	
COUDRAY	VENDREDI MATIN	JEUDI APRES-MIDI	Χ	
DAON	JEUDI MATIN	JEUDI APRES-MIDI	Χ	
FROMENTIERES	VENDREDI MATIN	LUNDI APRES-MIDI	Χ	
GENNES	VENDREDI MATIN	MERCREDI APRES-MIDI		Χ
HOUSSAY	VENDREDI MATIN	VENDREDI APRES-MIDI		X
LAIGNE	VENDREDI MATIN	VENDREDI APRES-MIDI		X
LOIGNE	VENDREDI MATIN	VENDREDI APRES-MIDI		X
LONGUEFUYE	VENDREDI MATIN	LUNDI APRES-MIDI	Χ	
MARIGNE	VENDREDI MATIN	VENDREDI APRES-MIDI		X
MENIL	JEUDI MATIN	JEUDI APRES-MIDI	Χ	
ORIGNE	VENDREDI MATIN	MARDI APRES-MIDI		X
PEUTON	VENDREDI MATIN	VENDREDI APRES-MIDI	Χ	
SAINT DENIS	MERCREDI MATIN	MERCREDI APRES-MIDI		Χ
SAINT FORT	JEUDI MATIN	MARDI APRES-MIDI	X	
SAINT LAURENT	JEUDI MATIN	JEUDI APRES-MIDI		Χ
SAINT MICHEL	JEUDI MATIN	JEUDI APRES-MIDI		Χ
SAINT SULPICE	VENDREDI MATIN	VENDREDI APRES-MIDI		X

2.La collecte sélective

La collecte sélective du verre a été mise en place sur le territoire de la Mayenne Angevine depuis les années 1980. Ce système a été complété le 1^{er} décembre 2000 par une collecte sélective multimatériaux, avec la signature d'un premier contrat avec la Société Eco-Emballages.

Au 1^{er} janvier 2011, le geste de tri pour l'usager a encore été simplifié: collecte des emballages en sac et augmentation du nombre de point de tri pour les papiers et les emballages en verre. La Communauté de Communes compte 84 points de tri:

- conteneur vert: emballages (bouteilles, pots) en verre,
- conteneur bleu: journaux-magazines, catalogues ou prospectus.

La collecte des papiers (conteneurs bleu) est réalisée par la société BRANGEON.

La collecte des emballages en sac (benne classique) et du verre (camion grue) s'effectue en régie.

Le tri des papiers et des emballages est effectué par la société Séché.

En 2011, un troisième contrat, dit "Barème E" a été signé pour une durée de 6 ans avec Eco-Emballages.

3.Les déchèteries

Le Pays de Château-Gontier dispose de deux déchèteries : à Azé et à Bierné. Ces deux structures permettent une bonne couverture géographique du territoire (voir carte en page suivante). La partie Ouest du territoire reste toutefois un peu plus à l'écart de ces équipements, du fait de l'éloignement géographique et de la traversée obligatoire de l'agglomération de Château-Gontier Bazouges.

L'exploitation est assurée en régie, certaines prestations sont assurées par des prestataires privés:

- Location et Rotation de caissons: Veolia Environnement
- Mise en balle des cartons: Sosarec
- Collecte et traitement des DMS: Cité +
- Traitement des Tout Venants : Séché Environnement
- Broyage du bois non traité et des déchets verts : Gendron

a. Site Déchets d'Azé

Ce site est équipé d'une déchèterie avec un quai surélevé à 6 emplacements de caisson et de 4 aires bétonnées. Sont ainsi récupérés: les gravats (2 caissons), les cartons (2 caissons), les encombrants (2 caissons), le petit tout-venant (2 caissons), le bois non traité (1 caisson). Quatre casiers en contrebas acceptent également: les ferrailles, le verre (plate-forme de regroupement), les tontes de pelouses, les branchages. Le site comporte de plus: deux colonnes pour huile de vidange, un local pour les Déchets Ménagers Spéciaux (ou DMS), un local gardien.

Depuis 2007, une aire en haut de quai permet le regroupement des D3E en 4 catégories avant leur démantèlement (filière Ecologic avec Envie53 et Maine Ateliers):

- Le Gros Électroménager Froid,
- Le Gros Électroménager Hors Froid,
- Les Écrans.
- Les Petits appareils en mélange.

Les lampes (hors ampoules à incandescence) et les tubes néons sont collectés en caisse palette dans le local "DMS".

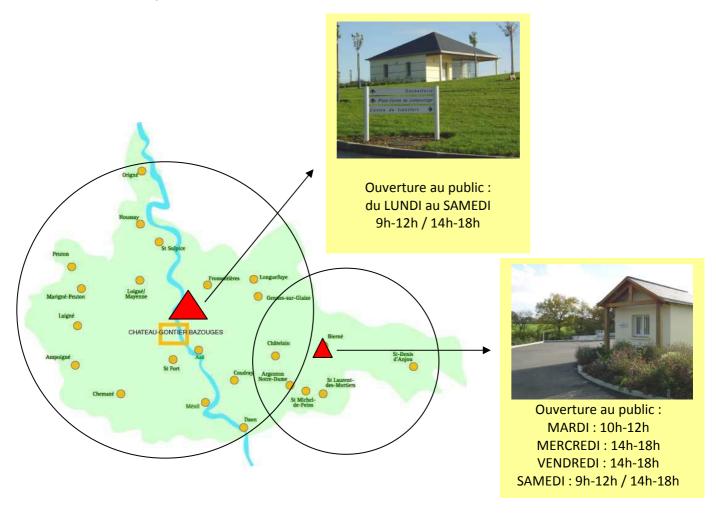
Depuis juillet 2007, un conteneur type "maritime" a été mis en haut de quai afin que les gardiens y déposent les déchets pouvant être réemployés. Cela concerne les bibelots, la vaisselle, les meubles, les livres, le bricolage, ... Emmaüs vient vider le conteneur 2 fois par semaine.

Une plate-forme de compostage de 6 000 m² permet de traiter les déchets verts déposés en déchèterie, le compost produit étant utilisé par des agriculteurs locaux, les services des Communes. Depuis 2007, une partie est mise à disposition des usagers.

Une plate-forme de stockage de bois non traité permet le stockage du bois récupéré en déchèterie (branchages, palettes, ...) en attente de broyage, ainsi que les plaquettes. Un hangar a été achevé en 2007 : il nous permet de stocker ce combustible à l'abri des intempéries. Le bois alimente la chaufferie du complexe sportif de la Communauté de Communes.

Le Site Déchets d'Azé est soumis à autorisation pour son exploitation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement: arrêté préfectoral n°2001-P-1561 du 12 septembre 2001.

Trois agents de gardiennage sont titulaires sur ce site, chargés de l'accueil des usagers pour leur faciliter le tri et la gestion du site (suivi du compostage, gestion des rotations de bennes et du quai de transfert, entretien du site).



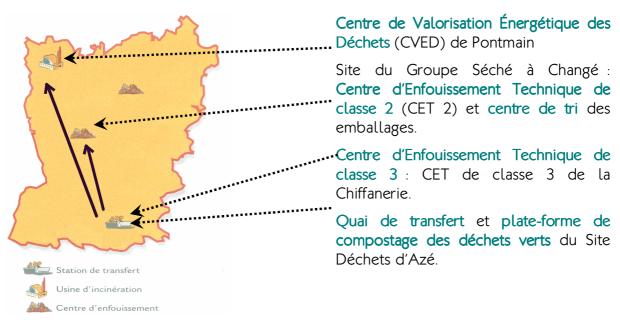
b. La déchèterie de Bierné

Il s'agit d'un site avec quai surélevé à 4 modules ou emplacements de caissons. Sont ainsi récupérés: les encombrants, les déchets verts, les gravats, les ferrailles. Le site accueille également: une colonne à huiles minérales, un conteneur à vêtements usagers, deux conteneurs pour les piles et batteries, un local gardien. Un local DMS a été réalisé en 2005. Un conteneur maritime a été installé en 2010 afin d'organiser la collecte des objets réemployables pour Emmaüs.

La déchèterie de Bierné est soumise à déclaration pour son exploitation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement: récépissé de déclaration référencé 2001-175 du 28 mai 2001. Un agent est mis à disposition par la commune de Bierné, à raison de 17 heures par semaine.

4.Le traitement des déchets collectés

a. Localisation des unités de traitement



D'autres unités de traitement hors du département traitent ou recyclent les déchets produits par le Pays de Château-Gontier après passage au centre de tri ou au départ des déchèteries.

Nature des traitements et valorisation

i. Ordures ménagères résiduelles

Le traitement des O.M.R. est de la compétence du Conseil Général de la Mayenne. L'ensemble des opérations (transfert et traitement) est mutualisé à l'échelle du département. Les O.M.R. transitent par le quai de transfert d'Azé avant d'être transportées vers les deux sites de traitement. Le CVED de Pontmain va incinérer 72% des O.M. produites sur notre secteur, les 28% restant étant enfouis dans le CSDU de classe II à Changé (données 2011).

ii. Matériaux recyclables issus du tri sélectif

Les matériaux à recycler issus de la collecte sélective (emballages à recycler, papiers-journaux-magazines) sont transportés vers le centre de tri du groupe Séché à Changé.

iii. Les déchèteries

Les autres déchets issus des déchèteries sont plus généralement transportés directement vers les différentes installations de traitement (démantèlement, recyclage, enfouissement ou co-incinération).

Les déchets verts sont compostés sur place avant d'être valorisés par des agriculteurs locaux. Ces derniers épandent la totalité du compost produit sur leurs parcelles. Depuis 2006, le bois non-traité est utilisé directement par la Communauté de Communes pour alimenter en partie la chaudière du complexe sportif de Château-Gontier.

iv. Le CET de classe 3 de la Chiffanerie

L'autorisation Préfectorale d'exploitation du Centre d'Enfouissement Technique (ou CET) de classe 3 a été délivrée en février 2007.

II. Analyse quantitative

La population prise en compte dans les différents calculs provient des données du recensement de 2010.

1. Quantités globales

Les synoptiques en page suivante donne un aperçu général des quantités de déchets collectées sur les 24 communes en 2010 et 2011.

		2010			
	Tonnes	Kg par hab.	Moyenne départementale		
O.M. collectées*	6 283	219	212		
Collecte Sélective	2 482	87	75		
Déchèterie	12 864	449	249		
Total	21 629	755	536		

		2011			
	Tonnes	Kg par hab.	Moyenne départementale		
O.M. collectées*	4 489	156	228		
Collecte Sélective			Non disponible		
Déchèterie			Non disponible		
Total	19 547	678	Non disponible		

Quantités globales de déchets collectés en 2010 et 2011

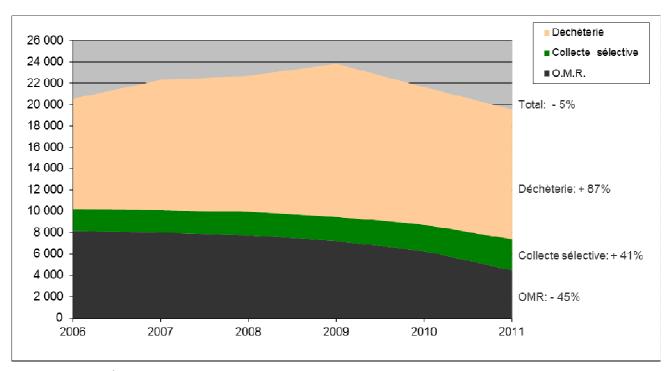
Pour la première fois, les tonnages pris en charge par la Collectivité ont diminué: -6% en 2011 par rapport à 2006. Cela est principalement lié à une baisse des quantités d'OMR et surtout des déchets verts traités en déchèterie.

	O.M.R.*	Jaune et Bleu	Verre	Collecte sélective	Déchèterie	total	Variation annuelle
2006	8 169	873	1 184	2 057	10 321	20 547	13.61%
2007	8 025	939	1 175	2 114	12 167	22 306	8.56%
2008	7 768	995	1 188	2 183	12 743	22 694	1.74%
2009	7 237	1 084	1 177	2 261	14 318	23 816	4.94%
2010	6 283	1 256	1 226	2 482	12 864	21 629	-9.18%
2011	4 489	1 539	1 358	2 897	12 161	19 547	-9.63%

Évolution des quantités globales de déchets collectés entre 2006 et 2011

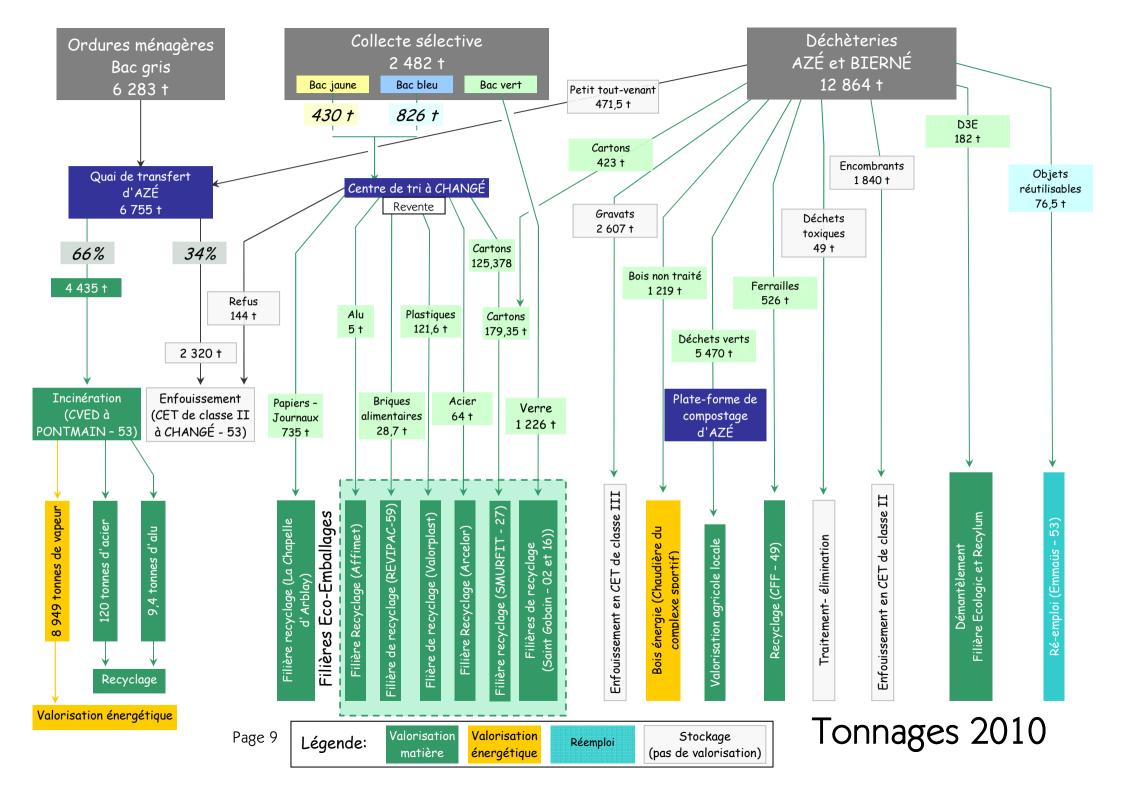
^{*} quantités collectées hors apports "petit tout-venant" de déchèterie

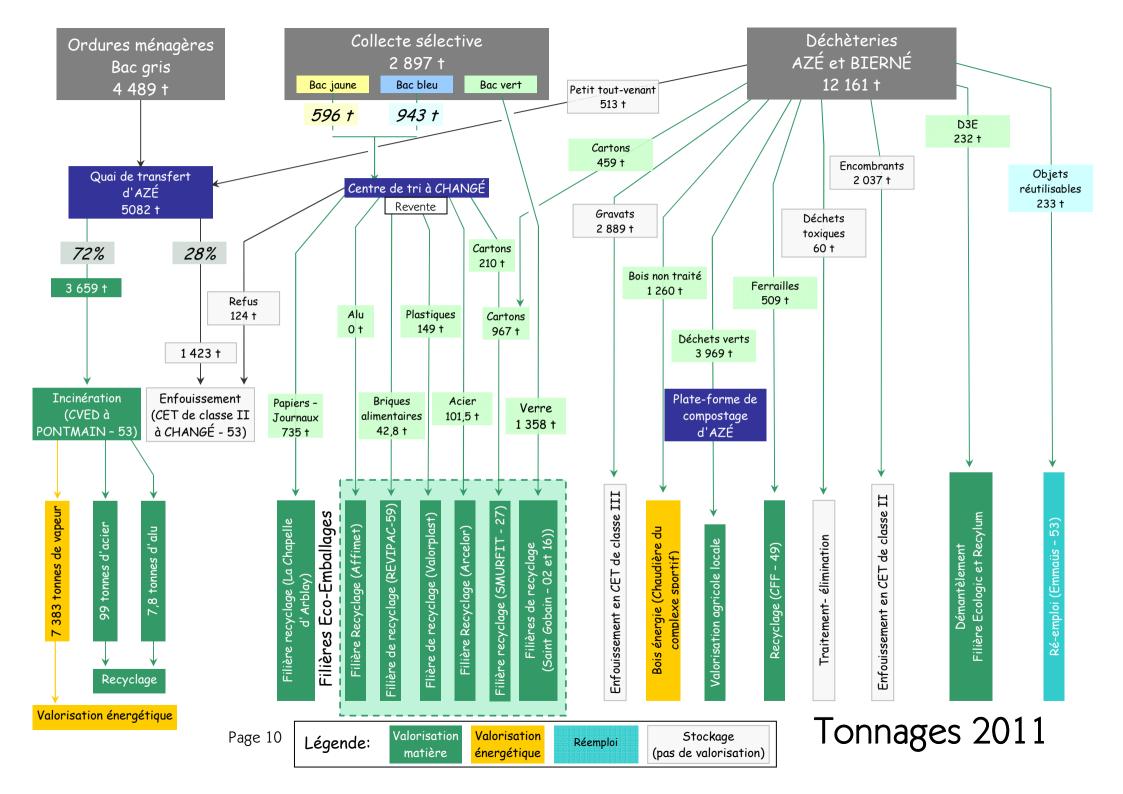
^{*} quantités collectées hors apports "petit tout-venant" de déchèterie



Évolution des quantités globales de déchets collectés entre 2006 et 2011

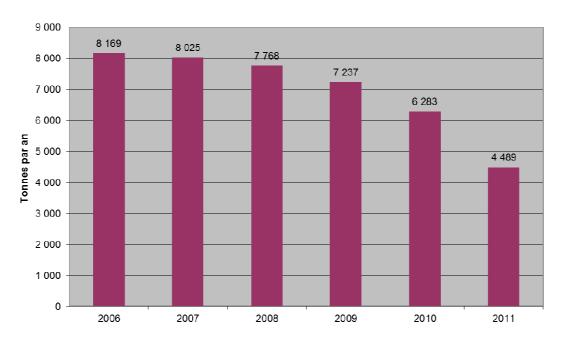
Près de 67% des déchets collectés sont valorisés soit par recyclage (42,1 % en 2011), soit par incinération avec récupération d'énergie (24,6% en 2011), soit par réemploi (0,3%). Ce chiffre marque une légère diminution par rapport à 2009, liée à la baisse des OMR incinérées et des déchets verts compostés.





a. Les ordures ménagères résiduelles

Le tonnage d'O.M. collecté a diminué de près de 45% en 6 ans. La diminution s'est très nettement accélérée en 2011 avec la mise en œuvre de TRILOGIC.



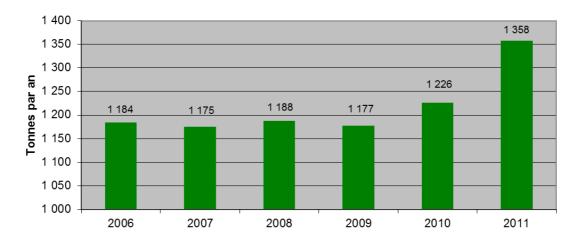
Quantités d'O.M. traitées de 2006 à 2011 (sans le "petit tout venant" de déchèterie)

b. Le tri sélectif

i. Le verre

Les emballages en verre sont soit déposés dans les conteneurs vert, soit directement en déchèterie à Azé.

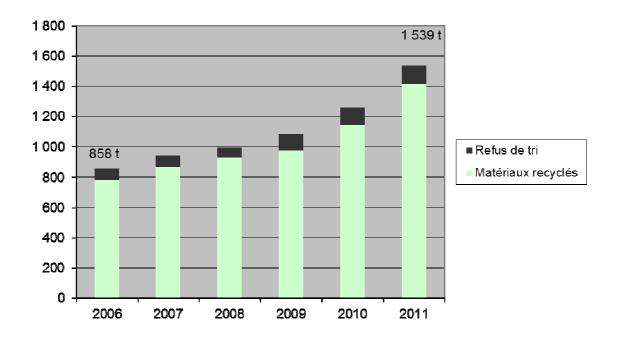
La quasi stabilité du tonnage observée depuis 2006 a marqué un très net infléchissement en 2010, encore accentué avec une hausse très sensible en 2011. Les résultats restent très supérieurs à la moyenne nationale (46 kg/hab./an contre 31 kg/hab./an en moyenne).



Quantités d'emballages en verre collectés - de 2006 à 2011

ii. Les emballages et les papiers: bilan global

La mise en place de TRILOGIC a très nettement amélioré les résultats de collecte des emballages et des papiers, avec une augmentation sur ces deux flux de près de 80 % en 6 ans.



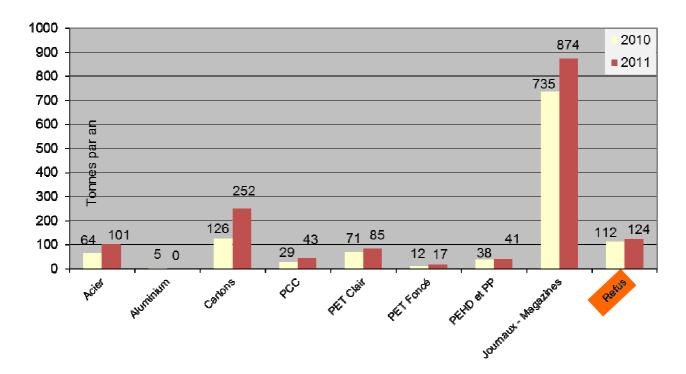
Résultats de la collecte sélective – de 2006 à 2011

iii. Détail des matériaux recyclés

Les déchets à recycler issus de la collecte sélective sont triés dans le centre de tri du Groupe Séché à Changé (53) en plusieurs flux:

- Acier;
- Aluminium;
- Papiers, cartonnettes et gros cartons;
- Flacons plastiques (PEHD, PET clair et foncé);
- Les briques alimentaires (ou Papiers Cartons Complexés PCC);
- Les journaux et magazines;
- Les refus de tri (déchets non conformes aux consignes de tri).

La décomposition des différents flux issus de la collecte sélective est indiquée dans le tableau ci-après.



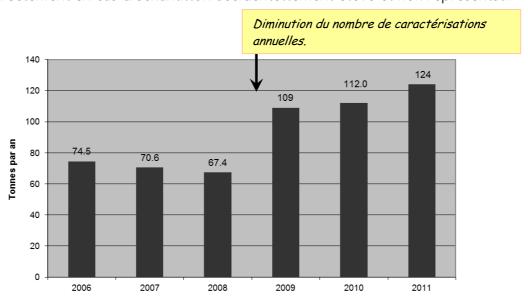
Résultats de la collecte sélective – 2010 et 2011

iv. Analyse qualitative

Les erreurs de tri correspondent aux matériaux impropres au recyclage:

- Sacs jaune: films et sacs plastiques, polystyrène, pots de produits laitiers, petites ferrailles diverses...
- Conteneur bleu: films plastiques, ...

Il est utile de rappeler que les critères imposés par Eco-Emballages pour quantifier les refus de tri évoluent et peuvent perturber l'analyse des chiffres bruts. Ainsi, en 2009, nous n'avons eu que 10 caractérisations par flux contre 18 précédemment, ce qui nous pénalise directement en cas d'échantillon accidentellement élevé et non représentatif.



Refus de tri hors cartons des déchèteries- de 2006 à 2011

Il est à noter que le taux de refus de tri a connu une nette amélioration entre 2009 et 2011, passant de 10% à 8%. Cela signifie que les usagers trient plus et mieux qu'avant. Cette meilleure qualité est également le reflet de l'engagement des agents de collecte sur le terrain dans ce sens.

c. Les déchèteries

Le tableau suivant donne les évolutions des quantités de déchets transitant par les deux déchèteries en tonnes par an.

	DMS	Encombrants	D3E	Cartons	Gravats	Bois
2006	65.8	1 542.9	64.6	288	2 338.8	815.0
2007	54.0	1 681.0	125.0	325	2 317.0	565.0
2008	50.0	1 864.1	131.7	374	2 579.1	571.0
2009	45.0	1 675.0	166.2	382	2 647.9	784.0
2010	49.0	1 840.0	182.0	423	2 607.0	1 219.0
2011	59.9	2 037.0	232.0	459	2 889.0	1 260.0

	Déchets Verts	Ferrailles	Petit TV	Emmaüs	Total	Variation annuelle
2006	4 060	738.9	407.0		10 321	-
2007	6 060	570.0	439.0	31.0	12 167	17.9%
2008	6 174	467.2	442.9	91.2	12 745	4.8%
2009	7 500	573.0	450.0	94.0	14 318	12.3%
2010	5 470	526.0	471.5	76.5	12 864	-10.2%
2011	3 969	509.4	512.5	233.0	12 161	-5.5%

La mise en œuvre de TRILOGIC a modifié les tonnages déposés en déchèterie. Les caractérisations effectuées en 2009 montraient que 10 % des déchets collectés avec les OMR auraient dû être déposés en déchèterie (cartons bruns, gravats, DMS, encombrants, textiles). Il est donc logique de connaître une augmentation sur des flux. Les déchets verts ont très fortement diminué, sans doute sous l'effet de plusieurs facteurs

- Effet TRILOGIC: effet de la communication et de changement de pratique (plus de gestion domestique des déchets organiques).
- diminution des apports des services techniques municipaux grâce à la mise en œuvre de broyeurs communaux pour les déchets verts (3 broyeurs mutualisés entre 18 communes financés par la Communauté de Communes, sans compter les broyeurs achetés individuellement par d'autres communes).

2. Déchets des professionnels

a. Collecte traditionnelle

Jusqu'au 31 décembre 2010, les professionnels souhaitant bénéficier du service de collecte de la Communauté de Communes étaient soumis à une redevance spéciale si le volume de déchets est supérieur à 360 l/semaine. Cette dernière concernait 83 professionnels.

Depuis, ils sont facturé via la redevance incitative, selon un tarif spécifique.

b. Dépôts en déchèteries

Les déchèteries sont des sites destinés aux particuliers. Toutefois, afin de proposer des exutoires pour les déchets des professionnels, il a été décidé que l'apport de déchets par les professionnels est autorisé moyennant paiement. Ces dépôts représentent environ 10% des tonnages entrants.

Les tarifs pour les professionnels (ainsi que pour les particuliers hors Pays de Château-Gontier) sont les suivants:

	2010	2011
Cartons	Gratuits	Gratuits
Ferrailles	Gratuits	Gratuits
Bois non traité	Gratuits	Gratuits
Emballages en verre	Gratuits	Gratuits
Déchets verts	20 €/tonne	25 €/tonne
Gravats	25,5 €/m3	25,5 €/m3
Tout-venant	27,5 €/m3	27,5 €/m3
Déchets ménagers spéciaux	2,7 €/Kg	2,7 €/Kg
Traitement des déchets assimilés	79 €/tonne	80 €/tonne
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	Acceptés en petite quantité - gratuit	Acceptés en petite quantité - gratuit

Tarifs pour les dépôts des professionnels – 2010 et 2011

Depuis plusieurs années, les tarifs "professionnels" de plusieurs collectivités mayennaises font l'objet d'une convergence en vue d'une harmonisation.

C. Les indicateurs financiers

1. Recettes et dépenses par poste

À chaque poste sont attribuées les dépenses et les recettes directement liées. Les dépenses ou recettes non ventilables (redevance, certains poste en personnel, dépenses de communications,...) sont ainsi prises en compte que dans le tableau de synthèse final.

1. Collecte et Traitement des O.M. résiduelles

Dépenses Collecte O.M.R.	2010	2011
Frais de Fonctionnement :	593 126 €	520 502 €
Sous-total traitement des O.M.R Conseil Général de la Mayenne (compte 611)	477 046€	366 666€
Sous total carburants et fournitures d'entretien	46 107€	86 138€
Sous -total entretien véhicules et matériels, assurances	54 129€	59 675€
Sous-total publications, vêtements de travail, remb charges	15 844€	8 023€
Frais de personnel :	431 177 €	288 590 €
Amortissement du matériel :	97 783 €	189 395 €
Remboursement des emprunts (capital et intérêts) :	22 690 €	22 265 €
TOTAL DEPENSES	1 144 776 €	1 020 753 €
Recettes Collecte O.M.R.	2010	2011
Produits exceptionnels :	4 005 €	495 €
Mise à disposition de personnel facturé	4 785 €	2 166 €
TOTAL RECETTES	8 790 €	2 661 €

TRILOGIC a permis de diminuer fortement les tonnages collectés (-39% entre 2009 et 2011) et donc les frais de traitement. Par contre, les modifications des tournées de collecte (collecte en porte à porte ou en bout de chemin généralisé), liées à une hausse très marquée des tarifs du carburant se traduisent par une hausse des dépenses de carburant.

20 000 € ont été consacré en 2011 à la réalisation de différents aménagements afin de permettre que les collectes se déroulent dans de bonnes conditions.

2.Le tri sélectif

Sont rattachées à ce compte les dépenses suivantes:

- prestations privées pour le vidage et le tri des matériaux,
- la collecte du verre et des emballages en régie (personnel, véhicules).

Dépenses Collecte Sélective	2010	2011
Frais de Fonctionnement :	372 992 €	443 701 €
Sous-total prestations de services (y compris TGAP)	323 222 €	342 883€
Sous total carburants et fournitures d'entretien	38 291 €	81 727€
Sous -total entretien véhicules et matériels, assurances	9 477€	15 459 €
Sous-total publications, vêtements de travail, remb charges	2 002 €	3 633€
Frais de personnel :	53 292 €	123 450 €
Amortissement du matériel	31 802 €	28 677 €
Remboursement des emprunts (capital et intérêts)	15 454 €	14 921 €
TOTAL DEDENOTO	470.540.6	242 742 6
TOTAL DEPENSES	473 540 €	610 749 €
Recettes Collecte Sélective	2010	2011
Produits exceptionnels	495 €	155 €
Mise à disposition de personnel facturé	591 €	927 €
Vente de produits	149 779 €	248 915 €
Recettes Eco-Emballages	246 300 €	404 020 €
TOTAL RECETTES	397 166 €	654 017 €
SOLDE DEPENSES - RECETTES	-76 373 €	43 268 €

La mise en place de la collecte sélective en porte à porte a généré des dépenses supplémentaires en collecte.

Une renégociation ferme des contrats de rachat des matériaux est intervenue en juin 2011 et a permis d'améliorer sensiblement les prix de rachats.

Les meilleurs résultats de collectes, directement liés à TRILOGIC, ont généré 364 000 € de recettes supplémentaires. Ainsi, pour la première année, la collecte sélective est autofinancée et les surcoûts de la collecte en porte à porte sont donc équilibrés, pour un meilleur service à l'usager.

3.Les déchèteries

Les différentes prestations de services pour les déchèteries sont rattachées à ce compte:

- location et rotation de caissons,
- compostage des déchets verts,
- criblage du bois déchiqueté,
- l'entretien de la décharge de déchets inertes,
- traitement des déchets de déchèteries.

Une convention précise qu'une partie des frais de personnels et des frais de fonctionnement sont remboursés annuellement par le CG53 pour prendre en compte le fonctionnement du quai de transfert qui relève de la compétence Traitement.

Frais de Fonctionnement :	330 747 €	363 591 €
Sous-total prestations de services (y compris TGAP)	293 791 €	334 416€
Sous-total eau, énergie et carburant	5 379 €	5 172 €
Sous total fournitures et entretiens divers	28 150€	19 738€
Sous-total Décharge Croix Blanche : entretiens divers	3 427€	4265€
Frais de personnel :	137 977 €	173 905 €
Amortissement du matériel	2 643 €	3 187 €
Remboursement des emprunts (capital et intérêts)	59 364 €	57 696 €
TOTAL DEPENSES	530 731 €	598 380 €
Recettes Déchèteries	2010	2011
Ventes de matériaux	83 782 €	80 101 €
Mise à disposition personnel (quai de transfert)	14 870 €	15 371 €
Recettes Ecologic - Recyclum	10 082 €	10 106 €
Dépôts payants des professionnels en déchèterie	45 623 €	48 462 €
Produits exceptionnels	810 €	297 €
Amortissement Subvention		242 €
TOTAL RECETTES	155 167 €	154 578 €

2010

2011

Dépenses Déchèteries

Les dépenses de fonctionnement des déchèteries ont repris en 2010 et 2011 une hausse suivant l'évolution des tonnages de déchets coûteux à traiter (encombrants, notamment).

Une reprise du cours des matières première, ainsi qu'une augmentation des dépôts des professionnels a permis de réorienter les recettes à la hausse.

Dépenses Totales	2010	2011
Fonctionnement	1 296 864 €	1 327 795 €
Personnel	728 446 €	780 040 €
Amortissements	132 228 €	221 260 €
Remboursement des emprunts (capital et intérêts)	97 507 €	94 882 €
Communication	57 005 €	34 606 €
Remb frais CCPCG (7 % dépenses réelles)	-	94 189 €
Subv compostage, pertes sur créances, titres annulés	11 934 €	4 380 €
Provision pour remise Année N+1	-	400 000 €
Provision pour achat Benne bi-compartimentée	-	250 000 €
TOTAL DEPENSES	2 323 985 €	3 207 152 €
Recettes Totales	2010	2011
Recettes Totales Redevance Spéciale	2010 198 194 €	2011
		2011 -
Redevance Spéciale	198 194 €	2011 - - 2 419 652 €
Redevance Spéciale Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	198 194 €	-
Redevance Spéciale Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères	198 194 € 1 738 404 € -	- 2 419 652 €
Redevance Spéciale Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Dépôts payants des professionnels en déchèterie	198 194 € 1 738 404 € - 45 623 €	- 2 419 652 € 48 462 €
Redevance Spéciale Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Dépôts payants des professionnels en déchèterie Ventes de matériaux recyclables	198 194 € 1 738 404 € - 45 623 € 233 561 €	- 2 419 652 € 48 462 € 329 015 €
Redevance Spéciale Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Dépôts payants des professionnels en déchèterie Ventes de matériaux recyclables Recettes Eco-organismes	198 194 € 1 738 404 € - 45 623 € 233 561 € 256 382 €	- 2 419 652 € 48 462 € 329 015 € 414 126 €

II. <u>Bilan des recettes et des dépenses</u>

Les dépenses ont évolué différemment en fonction des comptes.

- Relative stabilité des dépenses de fonctionnement : la diminution du tonnage d'O.M.R. traité par le CG53 a compensé la hausse des coûts de carburant et l'augmentation des dépenses de tri chez Séché Environnement.
- Augmentation des amortissements: le parc de bac a été rajeuni.
- En 2011, la REOM a nécessité la réalisation d'un budget annexe pour les déchets. Ce budget finance sa quote-part du fonctionnement général de la Communauté de Communes (94 000 € en 2011). C'est une nouvelle dépense.

Les recettes ont également très fortement bougées.

 Disparition de la TEOM et de la redevance spéciale en 2011 du fait de la mise en place de la RI. Hausse très marquée des recettes liées au tri sélectif (revente et recettes Ecoorganismes), suivant les bons résultats de TRILOGIC.

Rappel: le budget 2011 avait été volontairement réalisé en prenant comme hypothèse une faible amélioration du tri sélectif. C'est pour cette raison que les recettes sont supérieures aux dépenses. Cela permettra de financer en 2012 la remise consentie aux usagers, mais également de finance les investissements à venir.

D Conclusion

Nous voyons que 2011 est une année de transition.

Les différents postes ont connu des évolutions assez marquantes, ce qui rend les comparaisons entre année peu pertinentes. Il est important de noter les grandes tendances:

- Diminution des dépenses de traitement des O.M.R., mais augmentation des dépenses liées au transport et au tri des déchets recyclables.
- Diminution des dépenses de personnel pour la collecte des O.M.R. et transfert vers la collecte sélective.
- Plus grande sensibilité au prix des carburants en raison de plus grandes distances parcourues.
- Les dépenses supplémentaires (nouvelles collectes et mise en place de la REOM) sont compensées par de meilleures recettes de collecte sélective.

La première année de fonctionnement de TRILOGIC montre des indicateurs encourageants: moins de tonnages d'O.M.R., plus de collecte sélective, hausse des recettes propres au service (hors REOM).

Les marges d'amélioration (il en reste!) se trouvent notamment dans le kilométrage parcouru, un meilleur contrôle des déchèteries, voire, à plus long terme, une diminution des fréquences de collecte. Le service reste sur une démarche dynamique d'amélioration permanente des performances ainsi qu'une maîtrise des coûts.

C'est pourquoi en 2013 interviendront les améliorations suivantes:

- Mise en service d'une benne bi-compartimentée qui collectera en un seul passage les O.M.R. et les sacs jaunes économies en carburant.
- Collecte en régie et revente directe du papier générant des économies importantes.
- Mise en place d'une mission d'accompagnement de proximité pour améliorer encore la qualité de tri des déchets et travailler sur la prévention des déchets.
- Mise en œuvre de la gestion des accès en déchèterie afin d'améliorer leur fonctionnement et le service aux usagers, d'enrayer l'inflation des fréquentations et de mieux contrôler les dépôts des professionnels.
- Mise en œuvre à titre de test de quelques conteneurs enterrés à contrôle d'accès pour des publics ciblés (centre-ville, résidences secondaires, ...).





PRESENTATION DU DISPOSITIF MAYENNE INITIATIVE

MAYENNE INITIATIVE

- Ce dispositif a été créé en 1996 sur le département de la Mayenne, avec le soutien des collectivités locales et des acteurs du développement économique (Comité d'Expansion, Chambres Consulaires, Banques, etc...), en vue d'encourager la création ou la reprise d'entreprises.
- Outil utilisé seulement en 2000 sur le territoire du Pays de Château-Gontier

Prêt d'honneur Mayenne Initiative

- Nature de l'aide : Prêt à taux 0 % accordé sans caution ni garantie

Prêt d'honneur Mayenne Initiative

- Bénéficiaires: Tout projet de création ou reprise d'entreprise, ou projet de développement d'une entreprise quelque soit son statut juridique.
- Il s'agit d'un prêt personnel affecté à l'entreprise.
- Le prêt peut être sollicité dans les 5 premières années de la création ou reprise de l'entreprise

Prêt d'honneur Mayenne Initiative

- Critères d'éligibilité: le prêt s'accompagne
 OBLIGATOIREMENT d'un prêt bancaire Effet
 levier facilitant l'accès au prêt bancaire.
 Affectation du prêt d'honneur au capital ou au
 compte courant de l'entreprise.
- Conditions d'octroi : Après avis du comité local (ou départemental) d'agrément.
 Souscription d'une assurance décès invalidité.

Prêt d'honneur Mayenne Initiative

Nouveauté sur la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier :

 A compter du 1^{er} janvier 2009, les dossiers d'activités à caractère commercial seront acceptés à Château-Gontier

MAYENNE INITIATIVE INNOVATION

- Nature de l'aide : Prêt à taux 0 % sans caution ni garantie
- Montant : Prêt Mayenne Initiative Innovation d'un montant maximum de 100 000 € remboursable sur 10 ans maximum
- Bénéficiaires : Les créateurs d'entreprises (ou ayant créé depuis moins de 5 ans) innovantes ou à caractère technologique

MAYENNE INITIATIVE PRÊT ECO-ACTIVITE

- Nature de l'aide : Prêt à taux 0 % sans caution ni garantie
- Montant : Prêt Eco-activité d'un montant de 1 500 à 24 000 € remboursable sur 5 ans maximum
- Bénéficiaires: Les créateurs ou repreneurs d'entreprises depuis moins de 3 ans dont l'activité principale concourt à une démarche de développement durable

MAYENNE INITIATIVE PRÊT DEVELOPPEMENT

- Nature de l'aide : Prêt à taux 0 % sans caution ni garantie
- Montant : Prêt Développement d'un montant de 1 500 € à 12 000 € remboursable sur 5 ans maximum
- Bénéficiaires: Les créateurs ou repreneurs d'entreprises depuis plus de 3 ans et moins de 10 ans, dont le développement engage un programme significatif d'investissements

MAYENNE INITIATIVE PRÊT CROISSANCE

- Nature de l'aide : Prêt à taux 0 % sans caution ni garantie
- Montant : Prêt Croissance d'un montant de 15 000 € à 40 000 € remboursable sur 5 ans maximum
- Bénéficiaires: Les créateurs ou repreneurs d'entreprises depuis plus de 3 ans et moins de 10 ans, présentant un projet de développement significatif en termes d'emplois

